



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 23/2016**

le 12 octobre 2016

**Concerne :**

Budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

**2. La CIEHL**

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.-- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.-- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL ;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités ;



- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL ;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à la ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

### **3. Budget 2017**

Le budget 2017 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de Fr. 5.-- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à Fr. 394'795.--, auxquels s'ajoutent Fr. 200.-- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de Fr. 710'100.-- est porté au budget 2017, détaillé ci-après pour les projets / études suivants :

- un montant de Fr. 600'000.-- pour la participation au projet d'Espace régional des Pléiades à Blonay ;
- un montant global de Fr. 97'000.-- pour la suite des travaux "transports et urbanisation" ;

A ces frais s'ajoutent :

- les frais bancaires pour un montant de Fr. 100.-- ;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 13'000.--.

Comme déjà précisé dans le cadre du préavis relatif au budget 2016 de la CIEHL, il s'agit d'un montant forfaitaire. Pour rappel, cette mesure a été acceptée par les syndicats, sur la base du constat global du Service des affaires intercommunales (SAI) que ces frais peuvent augmenter de façon importante dès que les institutions pour lesquelles il facture ses prestations sont davantage sollicités, comme celui de la CIEHL depuis ces 4 dernières années.

#### Espace régional des Pléiades

Une information sur l'évolution de ce projet a été transmise régulièrement, principalement dans les rapports d'activités et les préavis sur le budget de la CIEHL, auxquels il convient donc de se référer si besoin.

Il est rappelé qu'un préavis spécifique, relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades à Blonay, a été déposé dans les dix conseils communaux (CC) début 2016. Une séance d'information à l'attention des commissions des dix CC de la Riviera a été organisée le 2 février 2016 et les dix CC ont adopté le préavis susmentionné entre le 29 février et le 11 avril 2016.

Un courrier du Conseil administratif de la CIEHL a été adressé à la Municipalité de Blonay en date du 28 avril 2016, lui confirmant l'adoption du dit préavis et rappelant également que la contribution de la CIEHL de Fr. 600'000.-- serait versée une fois le projet réalisé.

- ⇒ Dans l'attente de précisions relatives à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, le montant de Fr. 600'000.-- inscrit au budget 2016 est reporté au budget 2017.



Suite des travaux transports et urbanisation

Précisons que les principales étapes relatives au projet d'agglomération (PA) Rivelac ont été présentées régulièrement dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL, ainsi que par d'autres canaux d'information, tels que le bulletin d'information sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités annuels de la CORAT et du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013 / juin 2014) et le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)) mis régulièrement à jour.

Il est toutefois rappelé que tous les points inscrits au budget sous l'intitulé générique susmentionné découlent du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA Rivelac), déposé fin 2011.

*Mandat de coordination générale à l'échelle de l'agglomération Rivelac*

Suite à la décision de la Confédération (CH) de ne pas cofinancer le PA Rivelac, les partenaires de l'agglomération ont renoncé à déposer un PA de 3<sup>ème</sup> génération, mais ont toutefois souhaité poursuivre la coordination / collaboration entre eux, par des rencontres 1 à 2 fois par an. Les partenaires ont fixé les modalités de fonctionnement et de financement de cette nouvelle forme de travail en automne 2014 et ce, pour la période 2015 - 2018.

Ainsi, le mandat de coordination générale octroyé en 2012 a été renouvelé sur la base d'un cahier des charges simplifié, puisqu'il n'y a pas de dépôt de PA de 3<sup>ème</sup> génération.

L'essentiel de ce mandat est d'assurer une vision d'ensemble des travaux menés par chaque secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), et d'assurer le suivi auprès des organes de pilotage de l'agglomération (Bureau technique et Comité de pilotage). Par contre, le principe de la répartition financière entre partenaires validé en 2012 est resté identique (50% canton, 50% reparti entre les 15 communes partenaires). L'offre du bureau qui a été admise par l'ensemble des partenaires est de l'ordre de Fr. 20'000.-- par année.

⇒ Un montant de Fr. 7'000.-- est porté au budget 2017 de la CIEHL, concernant la participation de la Riviera à la poursuite du mandat de coordination générale de l'agglomération Rivelac.

*Mandat d'appui et de coordination technique à l'échelle de la Riviera*

Il est rappelé que les municipalités via la CORAT notamment, ont confirmé leur volonté de poursuivre le travail de coordination transports-urbanisation, sur la base du PA Rivelac. Pour cela, un mandat d'appui et de coordination technique a été octroyé au bureau team+ dès l'automne 2012. Ce mandat a permis de dégager les axes de travail concrets à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination et le suivi technique. Cet appui technique a été particulièrement important pour les 3 mandats d'études octroyés depuis 2013, soit l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération ou chantier URB 7 du PA (2013-2014), l'étude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux (2015-2016) et l'étude sur le développement du réseau de transports publics de la Riviera (2015-2016).

Du fait du changement de législature mi-2016, la CORAT n'a pas souhaité lancer de nouvelles réflexions en début d'année, mais finaliser celles qui étaient en cours, ce qui a été mené à bien avec le rendu des rapports d'études susmentionnées, disponible sur le site internet du SAI. Cela est également l'occasion d'un bilan sur le travail produit durant la législature 2011-2016 et de déterminer les chantiers à mener dans le cadre de la nouvelle législature.

Un travail préliminaire de "défrichage" fait partie des missions qui seront confiées au bureau team+. En l'état actuel des connaissances, quelques pistes de réflexions ont été "lancées" et méritent dans un premier temps d'évaluer l'opportunité de les traiter par le biais de mandats d'études spécifiques. Il a



été question notamment du délestage des centres urbains et d'une politique de stationnement, dans le sens d'une harmonisation potentielle à l'échelle de la Riviera.

- ⇒ Un montant de Fr. 40'000.-- est porté au budget 2017 de la CIEHL, pour la poursuite du mandat d'appui et de coordination technique du secteur géographique de la Riviera.
- ⇒ Un montant de Fr. 50'000.-- est également porté au budget 2017 de la CIEHL, afin de pouvoir démarrer le ou les chantiers qui s'avèreraient opportuns.

**En synthèse des mandats et projets s'inscrivant dans la suite des travaux "transports et urbanisation" à mener sur la base du PA Rivelac, un montant de Fr. 97'000.-- est porté au budget 2017 de la CIEHL.**

Etude "fusion(s) et/ou gouvernance régionale"

S'agissant du mandat d'étude "fusion(s) et/ou gouvernance régionale", il a été finalisé au printemps 2016. En effet, il est rappelé que le rapport relatif à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale et en réponse à l'interpellation "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera" a été déposé dans les dix CC, avec le rapport d'étude établi par les mandataires. Une séance d'information destinée aux commissions des CC a été organisée le 12 avril 2016.

Chacun des dix CC a décidé de prendre acte des conclusions du rapport susmentionné entre le 25 mai et le 27 juin 2016. Comme mentionné dans lesdites conclusions, le développement d'une politique coordonnée à l'échelle de la Riviera fait partie des objectifs des municipalités, dans le cadre de la nouvelle législature. S'agissant d'orientations politiques à développer et à concrétiser, aucun montant n'a été porté au budget 2017 de la CIEHL.

#### **4. Conclusion**

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 23/2016,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
Le syndic :  Le secrétaire :   
  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2017

Adopté par la Municipalité : le 12 septembre 2016



**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS  
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

**BUDGET 2017**

<b>REVENUS</b>			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	6'132	30'660	
- Chardonne	2'889	14'445	
- Corseaux	2'172	10'860	
- Corsier-sur-Vevey	3'427	17'135	
- Jongny	1'493	7'465	
- Montreux	26'283	131'415	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'071	25'355	
- La Tour-de-Peilz	11'421	57'105	
- Vevey	19'217	96'085	
- Veytaux	854	4'270	
(état au 31.12.2015)	78'959	394'795	394'795
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			200
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>394'995</b>

<b>CHARGES</b>		
Espace régional des Pléiades		600'000
Suite travaux transports-urbanisation		97'000
- Mandat coordination générale Rivelac		7'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)		40'000
- Eventuelle étude mobilité / aménagement à initier *		50'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)		13'000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>710'100</b>

<b>Résultat prévisible de l'exercice</b>	<b>-315'105</b>
--	-----------------

<b>CAPITAL</b>	
Capital prévisible au 01.01.2017	2'475'000
Excédent de charges de l'exercice 2017	-315'105
<b>Capital prévisible au 31.12.2017</b>	<b>2'159'895</b>

\* à préciser dans le cadre de la CORAT (nouvelle législature)